

**BANQUE DE FRANCE**  
**DÉCISION DU GOUVERNEUR**

D.R. n° 2023-01

du 6 janvier 2023

Organisation des directions générales de la Banque de France  
Concerne la Direction générale des Services à l'économie et du Réseau

Section : 0.2.1

**LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE**

Vu la décision réglementaire n°2019-23 du 7 novembre 2019,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** La direction des Activités fiduciaires étant rattachée à la direction générale du Fiduciaire, la décision réglementaire n°2019-23 est modifiée comme suit :

- le 2<sup>ème</sup> tiret de l'article 2 devient « le service de Pilotage des risques, chargé de la gestion des risques, du contrôle permanent, de la sécurité des systèmes d'information et de la résilience du domaine « présence de place » ;
- le 6<sup>ème</sup> tiret de l'article 2 est supprimé.

**Article 2 :** La présente décision réglementaire prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Elle est publiée au registre officiel de la Banque de France.

Le Gouverneur,

François VILLEROY de GALHAU